

Date de publication : 31-Aug-2015
 Date de revision : 21-Dec-2022

SDS # : IRW 0002 N - 01 EU
 FR Version : 03

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit INK RIBBON EP-102

Code(s) du produit 4202A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser Rouleau d'encre pour calculatrice à imprimante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Canon Europa N.V.
 Bovenkerkerweg 59, 1185XB Amstelveen, The Netherlands
 +31 20 5458545, +31 20 5458222
 www.canon-europe.com, ceu-Reach@canon-europe.com

Fabricant

Canon Electronic Business Machines (H.K.) Co., Ltd.
 17/F., Tower One, Ever Gain Plaza, 82-100 Container Port Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Austria	+43 (0) 1 406 43 43	Belgium	+32 (0) 70 245 245
Bulgaria	112	Croatia	+385 (0)1-23-48-342
Cyprus	1401	Czech Republic	+420 224919293
Denmark	+45 82 12 12 12 ^[*1]	Estonia	16662
Finland	+358 (0)9 471977	France	+33 (0)1 45 42 59 59
Greece	+30 210 7793777	Hungary	+36 80 20 11 99
Italy	+39 (0)55 7947819	Latvia	+371 67042473
Lithuania	+370 687 53378	Luxembourg	112
Malta	112	Netherlands	+31 (0)30-2748888 ^[*2]
Poland	112	Portugal	+351 808 250 143
Romania	+40 21 318 36 06	Slovakia	+421 2 5477 4166
Slovenia	112	Spain	112
Sweden	112 ^[*3]	United Kingdom	111 (UK only)
Iceland	112	Liechtenstein	145
Norway	+47 22 59 13 00	Switzerland	145

*1 Kontakt Gifflinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet). Se punkt 4 om førstehjælp.

*2 Dans le seul but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aigü.

*3 Demandez des informations sur les poisons

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (EC) N°1272/2008
 Aquatique chronique 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (EC) N°1272/2008

Non exigé

Pictogrammes de danger

Non exigé

Mot pour alarmer

Non exigé

Notifications de danger

H412 - Dangereux pour la vie aquatique avec des effets néfastes durables.

Conseils de prudence - EU (§28, 1272/2008)

P273 - Évitez tout rejet dans l'environnement.

P501 - Débarrassez-vous des contenus et des conteneurs conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale..

Autres informations

EUH208 - Contient du carbamate de 3-iodo-2-propynyl-butyle.

Peut provoquer des réactions allergiques.

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: Composition/information on ingredients**3.2. Mélange****Encre noire**

Nom chimique	CAS-No	EC-No	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Classification (Reg. 1272/2008)
Noir carbone	1333-86-4	215-609-9	Aucun	15 - 25	Aucun
acide benzène sulfonique [[[(anilino)phényl-4][(phénylimino)-4-cyclohexadienne-2,5-ylidène-1]méthyle-4]phényl]amino]	1324-76-1	215-385-2	Aucun	1 - 3	Aucun
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	55406-53-6	259-627-5	Aucun	< 1	Toxicité aiguë 3 (H331) Toxicité aiguë 4 (H302) STOT RE 1 (H372) Lésion oculaire 1 (H318) Sensibilité cutanée 1 (H317) <facteur M> Aquatique aiguë 1 (H400) (M=10) Aquatique chronique 1 (H410) (M=1) <limite de concentration spécifique> aucune donnée disponible <l'estimation de la toxicité aiguë> aucune donnée disponible <Propriétés perturbant le système endocrinien> Aucun
Résine	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun
Pétrole	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun
Autre additif	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun

Encre rouge

Nom chimique	CAS-No	EC-No	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Classification (Reg. 1272/2008)
Rouge D&C N°9	5160-02-1	225-935-3	Aucun	10 - 20	Aucun
Autre matière colorante	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun
Résine	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun
Pétrole	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun
Autre additif	CBI	CBI	Aucun	CBI	Aucun

Le texte intégral des recommandations H mentionnées dans cette section est rapporté dans la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non applicable
Ingestion	Consultez immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	lavez immédiatement avec du savon et rincez abondamment avec de l'eau. Consultez immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux	rincez abondamment avec de l'eau. Consultez immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Inconnu
Ingestion	Inconnu
Contact avec la peau	Inconnu
Contact avec les yeux	Inconnu
Chronic Effects	Inconnu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂), autre

Moyens d'extinction inappropriés:

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Aucun

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Se munir d'une protection respiratoire appropriée et d'une protection personnelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir éloigné des cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dégagement accidentel, rembobinez le ruban.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale. Pour la sécurité personnelle, reportez-vous à la section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ranger dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil. Éloigner de toute source de chaleur et d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ruban en tissu

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	EU OEL	Austria	Belgium	Bulgaria	Cyprus
Noir de carbone 1333-86-4	Aucu	Aucun	MPT: 3.5 mg/m ³	Aucun	Aucun
Nom chimique	Czech Republic	Denmark	Finland	France	Germany
Noir de carbone 1333-86-4	MPT: 2.0 mg/m ³ poussière	MPT: 3.5 mg/m ³	MPT: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	MPT: 3.5 mg/m ³	Aucun
Nom chimique	Greece	Hungary	Ireland	Italy	Netherlands
Noir de carbone 1333-86-4	MPT: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	Aucun	MPT: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	Aucun	Aucun
Nom chimique	Poland	Portugal	Romania	Slovakia	Spain
Noir de carbone 1333-86-4	MPT : poussière inhalable totale de 4,0 mg/m ³	MPT: 3.5 mg/m ³	Aucun	MPT : fraction respirable de 2 mg/m ³ , pour 5% ou moins de substance fibrogène MPT : fraction respirable de 10 mg/m ³ , pour plus de 5% de substance fibrogène MPT : total des aérosols 10 mg/m ³	MPT: 3.5 mg/m ³
Nom chimique	Sweden	United Kingdom	Norway	Switzerland	Turkey
Noir de carbone 1333-86-4	Valeur d'exposition : total des poussières 3mg/m ³	MPT: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	MPT: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	Aucun	Une

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Non dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Non requise en cas d'utilisation adaptée

Protection de la peau:Protection des mains et Divers Porter des gants protecteurs chaque fois qu'il y a lieu.

Protection respiratoire Non requise en cas d'utilisation adaptée

Protection respiratoire Non applicable dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Nylon 6-6 imbibé d'encre liquide noire et rouge
Odeur	aucune donnée disponible
Seuil olfactif	aucune donnée disponible
pH	aucune donnée disponible
Point de fusion /point de congélation (°C)	aucune donnée disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C)	> 150
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	aucune donnée disponible
Flammability Limits in Air	
Limite supérieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible
Pression de vapeur	aucune donnée disponible
Densité de vapeur	aucune donnée disponible
Densité relative	aucune donnée disponible
solubilité(s)	aucune donnée disponible
Coefficient de séparation : n-octanol/eau	aucune donnée disponible
température d'auto-inflammabilité (°C)	aucune donnée disponible
température de décomposition (°C)	aucune donnée disponible
Viscosité cinématique (mm²/s)	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Forte température, forte humidité, rayons du soleil directs.

10.5. Matières incompatibles

Aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée aucune donnée disponible

Lésion oculaire/irritation oculaire grave aucune donnée disponible

Sensibilisation aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a évalué le noir de carbone, pour lequel les données de cancérogénicité sont inadéquates chez l'homme, mais suffisantes chez les animaux. Cette suffisance a été établie d'après le développement de tumeurs du poumon chez des rats soumis à une exposition chronique par inhalation de noir de charbon en poudre à des niveaux entraînant une surcharge pulmonaire en particules. Cependant, le degré d'exposition par inhalation du noir de carbone en poudre est négligeable lorsque le produit est utilisé conformément aux instructions.

Toxicité pour la reproduction aucune donnée disponible

STOT - exposition unique aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée aucune donnée disponible

Danger en cas d'aspiration aucune donnée disponible

Autres informations aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Dangereux pour la vie aquatique avec des effets néfastes durables (encre noire).
Poisson, 96 heures LC50 = 0,067 mg/L (3-iodo-2-propynyl butylcarbamate)

12.2. Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes:

aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée conformément aux exigences fédérales, nationales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU:	Aucun
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucun
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
14.4. Groupe d'emballage	Aucun
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour la vie aquatique avec des effets néfastes durables.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

(EC) No 1907/2006 Autorisation	Non régulé
(EC) No 1907/2006 Restriction	Non régulé
(EC) No 1005/2009	Non régulé
(EC) No 850/2004	Non régulé
(EU) No 649/2012	Non régulé
Other Information	Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucun

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des instructions H mentionnées dans les sections 2 et 3

H331 - Toxique en cas d'inhalation
H302 – Nocif en cas d'ingestion
H372 – Risque de lésions pour les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H317 - Risque de réaction allergique cutanée
H400 - Très toxique pour la vie aquatique
H410 - Très toxique pour la vie aquatique avec des effets néfastes durables.

Principales références littéraires et sources de données

- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé, Monographies du Centre international de recherche sur le cancer sur l'évaluation des risques de cancérogénécité des substances chimiques chez les humains
- Directive de l'UE 1999/45/EC
- Règlements de l'UE (EC) N°1907/2006, (EC) N°1272/2008, (EC) N°1005/2009, (EC) N°850/2004, (EU) N°649/2012

Abréviations et acronymes figurant dans la fiche de données de sécurité

- PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
- tPtB : très persistante et très bioaccumulable
- SEP : (substances extrêmement préoccupantes)
- CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
- VLEP UE : Valeurs limite d'exposition professionnelle au niveau communautaire d'après les directives 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC et 2009/161/EU.
- MPT : moyenne pondérée dans le temps
- LECT : limite d'exposition à court terme
- ICC : informations commerciales confidentielles

Date de publication : 31-Aug-2015

Date de révision : 21-Dec-2022

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie conformément à la réglementation (EC) N°1907/2006, article 31-1.

Non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Les informations fournies n'ont valeur que de guide de référence quant à la manipulation, l'utilisation, le traitement, le rangement, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité. En aucun cas elles ne sauraient être interprétées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le produit spécifique mentionné et peuvent ne pas être exactes lorsque ce produit est utilisé avec un autre produit ou dans tout autre processus, sauf indication contraire rapportée dans le texte.